



PROCÈS : SOS RACISME/PÉAN

800 000 menteurs dans les charniers du Rwanda ?

Pierre Péan et son éditeur comparaissaient la semaine dernière devant la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris pour « complicité de diffamation raciale et complicité de provocation à la discrimination, à la violence et à la haine raciale envers les Tutsis ». Sont incriminés vingt-cinq passages de son livre *Noires Fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994 (Fayard), consacré au génocide qui causa la mort de plus de 800 000 Tutsis en 1994.*

Comment résumer trois jours d'audiences où se sont présentés vingt-quatre témoins — parmi lesquels deux anciens ministres, plusieurs hauts gradés de l'armée française, des journalistes, des historiens et quelques rescapés du génocide ? L'ambiance y fut tendue, souvent électrique, et quelquefois irréaliste — l'une des questions principales posées consistant en effet à demander si les Tutsis sont un peuple de menteurs. « *La culture du mensonge et de la dissimulation domine toutes les autres chez les Tutsis* », a notamment écrit Péan, ajoutant, entre autres, que le « *lobbying* » de la diaspora tutsie est d'une efficacité telle que leurs associations « *ont infiltré les principales organisations internationales et d'aucuns parmi leurs membres ont su guider de très belles femmes tutsies vers des lits appropriés...* ».

« J'ai du mal à gober qu'on ne voit pas la portée des mots quand on est journaliste » (un témoin).

Réponse : le catéchisme. Il s'est extirpé de cette « *culture du mensonge* » grâce au huitième commandement¹...

Pierre Péan a fondu en larmes quand un des témoins de la partie civile (Benjamin Abtan, ancien président de l'Union des étudiants juifs de France), remplaçant le mot « tutsi » par le mot « juif » dans trois phrases du livre, les a comparées avec trois phrases analogues tirées de *Mein Kampf*. Les six phrases lues ainsi, dans leur sinistre ressemblance, plongèrent le prétoire dans la stupéfaction. Il ajouta, évoquant les rescapés du génocide qu'il a rencontrés au Rwanda, que ceux-ci « *étaient saisis de peur à l'évocation* » du nom de Péan, manifestant « *une émotion qui dans les références qui sont les [s]iennes ne peuvent que [lui] rappeler l'effet du nom Faurisson sur les rescapés de la Shoah* ». Les avocats de la défense crièrent à l'amalgame intolérable.

« On peut écrire sur le Rwanda, mais pas dire n'importe quoi n'importe comment » (la procureure).

Le lendemain, une rescapée, Esther Mujawayo, évoqua sa « *rage* » à la lecture du livre de Péan : « *C'est quand même gros, indécent, arrogant de se donner le droit de juger tout un peuple. On a [dans ce livre] réécrit ce qui a amené des gens à la mort. On joue avec les mêmes mots qui nous ont déjà tués. J'ai du mal à gober qu'on ne voie pas la portée des mots quand on est journaliste. Je suis fatiguée de porter ce chapeau [de menteur]. C'est une insulte à ceux qui sont partis, à ceux qui essayent de se reconstruire².* »

Pour Dominique Sopo, le président de SOS Racisme, des phrases comme celles-ci fantasment un grand complot tutsi. Elles sont graves parce qu'elles stigmatisent sans nuance tout un groupe humain pour ce qu'il est, mais surtout parce qu'elles reprennent une phraséologie raciste qui a conduit au drame, perpétuant un discours de violence contre les Tutsis. Pour Péan, « [son] livre est un livre sur le mensonge ». Il s'agit pour lui de « lutter contre la désinformation montée par les vainqueurs ». Il évoque les « trucages industriels » du régime actuel de Kigali pour « défendre une histoire officielle » qu'il souhaite remettre en cause. Il laisse entendre que SOS Racisme serait manipulée par ce régime, via une série de « courroies de transmission » (dont Ibuka, une association de rescapés tutsis).

Des témoins de la défense sont venus, dans cette optique, contester cette « vérité officielle » du génocide, pointer des responsabilités criminelles du FPR (Front patriotique rwandais) et de son leader tutsi, Paul Kagame. Certains expliquèrent que cette « culture du mensonge » évoquée ne devait pas être comprise d'une manière péjorative. Qu'il fallait entendre par là une « culture du secret » ou « un art de la dissimulation », bien compréhensibles quand on est une minorité opprimée. D'autres pensent, à l'opposé, que l'on doit avoir le droit de reprocher aux Tutsis leur « culture du mensonge ». Pour Antoine Nyetera, « le Tutsi doit mentir pour sauver sa face, pour protéger ses intérêts ou les intérêts de son groupe ». Dominique Sopo lui demande pourquoi, puisqu'il est tutsi, lui ne ment pas.

Exemples de phrases tirées de *Mein Kampf* d'Hitler et de *Noires Fureurs, blancs menteurs* de Péan mises en parallèle par Benjamin Abtan :

- « Par exemple, le mensonge en ce qui concerne la langue des Juifs. Elle est pour lui un moyen, non pas d'exprimer ses pensées, mais de les dissimuler. » *Mein Kampf*
- « Même quand un Juif dit la vérité, c'est dans le but précis de couvrir une plus grande tromperie. Le Juif est un grand maître en mensonge : mensonge et tromperie sont ses armes de combat. »

Mein Kampf

- « La culture du mensonge et de la dissimulation domine toutes les autres chez les Tutsis. » *Noires Fureurs, blancs menteurs*
- « Les Tutsis sont des maîtres comédiens, habiles à se composer la physionomie de circonstance. » *Noires Fureurs, blancs menteurs*

Un avocat de SOS Racisme plaidera le « devoir de respect », « de rigueur et de non-amalgame ». Justifier ces propos au nom d'une croisade anti-FPR et anti-Kagame ? « Le livre ne dit pas seulement que le FPR a menti, ce qui est possible bien sûr... Mais il dit que les Tutsis mentent parce que c'est dans leur culture ! » Si ces « quelques pages [qui] ne sont pas nécessaires à la démonstration de la thèse » de Péan figurent au début du livre, c'est pour orienter le lecteur dans une direction suspecte. Pour un autre avocat de la partie civile, les passages incriminés relèvent d'un « procédé classique qui attribue à tout un peuple une part essentielle de la responsabilité du crime dont il est la victime ».

Les avocats de la défense, dans leur plaidoirie, demandèrent de contextualiser les passages incriminés. « La généralisation est là pour éclairer l'opinion », dit l'un d'entre eux. Un autre reconnaît qu'« il n'y a pas de compassion » parce qu'il s'agit d'un « livre de combat » tendu vers « la dénonciation d'un régime totalitaire qui instrumentalise une culture ancienne [cette culture du mensonge] pour accomplir son dessein », un livre qui « dérange » parce qu'il donne une « lecture différente » des événements. « On attaque sur quelques pages plutôt que d'attaquer l'intégralité du livre. » Le troisième avocat de la défense parle de « liberté d'opinion » et invoque une jurisprudence qui autorise « une très forte tolérance dans le cadre de ce que l'on exprime avec virulence ». Il demande la relaxe au nom de la liberté d'expression.

« On peut écrire sur le Rwanda, mais pas dire n'importe quoi n'importe comment. » Ces mots sont ceux de la procureure de la République, qui avait peu avant requis la condamnation. Déplorant que Péan n'ait eu « ni recul ni critique », elle rappelle que, lorsqu'on lui a demandé s'il avait « généralisé pour en arriver à l'accusation de Paul Kagame », celui-ci a répondu : « Oui. » Le jugement sera rendu le 7 novembre.

STÉPHANE BOU

(Remerciements à Aline Le Bail-Kremer)

1. Rappelons que notre catéchumène Antoine Nyetera a déclaré au procès de l'ex-ministre des Transports Ntagerura, en juillet 2002, que, « jusqu'à aujourd'hui, le TPIR n'a pas trouvé la preuve d'un complot de génocide, ni dans le temps, ni dans l'espace... ».

2. Esther Mujawayo, avec la collaboration de Souâd Belhaddad, a écrit un beau livre (qui se conclut par un entretien croisé entre l'auteur et Simone Veil) : *Survivantes, Rwanda — Histoire d'un génocide* (L'Aube, 2005).

Sur l'enquête et la thèse de Pierre Péan dans *Charlie* : voir le n° 796 (19 septembre 2007), « Péan, un rebond de trop », p. 9, et le n° 801 (24 octobre 2007), « Génocide rwandais : Péan contre *Charlie* », p. 8 et 9.